

Concours photos : **Le centenaire de Palau XIII 1920 – 2020**

Règlement

Article 1 – Organisation et dates du concours

Palau XIII organise un concours photographique, **libre et gratuit**, du 19 juin 2020 au 31 août 2020 pour fêter le centenaire de la création du club.

Article 2 - Thème

Votre vision du rugby à XIII, d'hier, d'aujourd'hui ou de demain. Une seule contrainte : un **ballon de rugby à XIII** doit être **visible** (en totalité ou en partie) sur la photo.

Article 3 – Condition de participation

Ce concours gratuit est ouvert à tous les photographes, amateurs ou professionnels, à l'exclusion des membres du jury.

Les participants au concours doivent être **dépositaires** des droits liés à l'image ou que l'image soit libre de droits.

Deux photos par participants(es).

Les photos devront être envoyées entre le 19 juin et le 31 juillet 2020 au format numérique « JPG » en pièce jointe à : centenaire2020@brncos-palau13.com.

- Le sujet de l'e-mail sera sous la forme : **centenaire2020 Prénom-Nom** (votre identité),
- Le nom du fichier, la photo en pièce jointe, doit être nommé **Prénom-Nom.jpg** (votre identité),
- Votre identité, sous la forme **Prénom-Nom**, doit être visible sur la photo dans le coin bas-droite,
- Le corps de l'e-mail qui accompagne le fichier numérique comprendra :
 - La date et le lieu de la prise de vue,
 - Un commentaire de quelques mots à quelques lignes.

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

Article 4 – Sélection

Le jury procède à la sélection initiale du samedi 1^{er} au samedi 8 août 2020.

Les photographies retenues sont présentées sur la page "Centenaire de Palau XIII 1920-2020" du site internet du club (<http://www.broncos-palau13.com>).

Les photographies qui ne seront pas retenues par le jury pour faire partie de cette sélection initiale seront détruites (le fichier effacé).

Le jury procède à la sélection finale du samedi 22 au samedi 29 août 2020 et proclamera les résultats sur la page "Concours photos du centenaire" du site internet du club, dans le courant de la première semaine du mois de septembre 2020.

Article 5 - Composition du jury

Les licenciés de Palau XIII

Article 6 – Résultat, exclusions

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer toutes photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs et du jury.

Article 7 - Responsabilités

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure Palau XIII se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 8 - Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Son non respect entraînera l'annulation de la participation.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Aucune image ne pourra être utilisée par les organisateurs en dehors du consentement éclairé du participant concerné.